

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011

Le mardi 27 septembre 2011, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le maire se sont réunis à la Mairie dans la salle ordinaire de leurs délibérations

Désignation du secrétaire de séance : Madame Agnès CHINA

Présents : MM. VALLENT - PRAS – FOUGERE – AVALLET – JAMAIS – KALTENMARK – OVISTE – GUILLE – HADROT – GAY – GAGO – FOURNIER – MARET – CHINA – COTTALORDA – SAINTAGNE - BELLINA.

Absents :

M. DUPONT – MME SONTHONNAX

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Conseil du 12 juillet 2011.

I – URBANISME

* Compte rendu réunion du 20 septembre 2011

Déclaration préalable

Cf. en mairie

* Délibération : **VENTE TERRAIN – CHEMIN DES ALEXANDRINES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, lors d'un métrage de terrain par M. BOURGUIGNON, Géomètre, en 1989, une erreur de bornage a été faite sur le terrain n°A1249 appartenant à la mairie. Il a été déduit 201 m² sur ce terrain, qui a été rajouté sur le terrain N° A – 1685 – Chemin des Alexandrines.

Les propriétaires du terrain n° A 1685, ont construit leur maison, par rapport à ce faux bornage.

Afin de régulariser, cette situation, Monsieur le Maire propose de vendre ces 201 m² aux propriétaires du terrain n°A 1685 pour la somme de 2 500 €.

Après avoir entendu le Maire,

Le Conseil Municipal approuve la vente de 201 m² du terrain N°A 1249 pour un montant de 2 500 euros et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

CONTRE	/	
ABSTENTION	/	
POUR	17	
UNANIMITE	17	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

* Délibération : **ACQUISITION TERRAIN – ROCHE COULOURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'installation de la pompe de relevage du réseau d'assainissement le propriétaire du terrain N° B 872 - Roche Couloure a cédé 50 m² à la commune.

En contre partie, la Commune de Seyssuel cédera à ce propriétaire environ 50 m² de la parcelle N°B 668 – Le Village Sud (la pointe du Stade des C ures).

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrain et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

CONTRE	/	
ABSTENTION	/	
POUR	17	
UNANIMITE	17	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

* Projet salle polyvalente

Le projet d'une future salle polyvalente a été présenté à la population durant 10 jours. Un cahier a été mis à la disposition des habitants pour y consigner leurs remarques.

Jeudi 29 septembre, la commission chargée de ce projet se réunit pour choisir un cabinet d'architecte sur les trois retenus initialement.

Actuellement, deux projets semblent avoir la préférence des associations, des élus et des habitants.

II – CAPV

* Transfert du pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI

Actuellement les maires ont la compétence du pouvoir de police mais celle-ci peut être transférée au 1^{er} décembre 2011 à la communauté d'agglomération de Vienne, ce que ne souhaite pas le président de l'agglomération Monsieur TROUILLER.

En conséquence, une grande majorité des maires demandent à conserver leur pouvoir de police.

* Commission cohésion sociale

* SICOGEC

Il y a un terrain inoccupé à côté de la gendarmerie à Chasse sur Rhône, le projet d'extension de la gendarmerie sur ce terrain n'est plus d'actualité.

Le foyer Saint-Joseph de Vienne qui gère des adolescents en difficulté propose la construction sur ce terrain d'un nouveau foyer d'accueil. (Projet à l'étude).

* Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne

Ce syndicat gère la construction en cours du Centre des 1000 loisirs. Le chantier accuse 4 mois de retard à la livraison.

Livraison possible pour les vacances de Noël.

Le nouveau mobilier sera financé par une subvention de la CAF (30 000 euros).

Etude en cours pour la mise en place d'un système de ramassage en bus sur les différents villages concernés.

Le taux d'occupation pour les enfants de Seyssuel est en constante augmentation depuis quelques années.

Juillet 2009 : 100
Juillet 2010 : 193
Juillet 2011 : 254

} Journées

* Commission Habitat

Pour le renouvellement du PLH, un bureau d'études est passé dans chaque mairie de l'agglomération en juillet 2011.

Programmation logements sociaux : 8 logements prévus en 2013 à Seyssuel.

Le début de la construction de l'aire de grand passage de Vienne est prévu début octobre à Malissol. Une aire de grand passage est un lieu d'accueil pour 80 à 100 caravanes pour une durée maximum de 3 semaines.

* 4^{ème} rencontre petite enfance à MOIDIEU DETOURBE

Thème : augmentation du nombre de micro crèches. Accès des enfants handicapés aux moyens de garde. Intervention d'une diététicienne (retrouver le plaisir de manger).

* Tourisme

L'écluse de REVENTIN VAUGRIS enregistre 1300 passages de bateau de plaisance par an.

Columna : exposition d'œuvres contemporaines dans des sites originaux (temple Auguste et Livie) sur Vienne et Chasse sur Rhône du 17 septembre au 8 décembre.

Choix en cours d'un nouvel emplacement de la maison du tourisme.

Achat par ViennAgglo de 20 kiosques pour de l'événementiel (marché de Noël). Possibilité de prêt ou location de ces kiosques aux associations.

* Désignation de personnes susceptibles de devenir commissaires au sein de la commission intercommunale des impôts directs

Titulaire : Madame Edith BELLINA
Suppléante : Madame Agnès CHINA

* Désignation de personne pour être référent risque au niveau de ViennAgglo

Titulaire : Madame Edith BELLINA
Suppléante : Madame Agnès CHINA

Projet de mutualiser les besoins matériels nécessaires à la mise en place du plan local de sauvegarde de chaque commune.

III - FINANCES

* Délibération: **TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

Le Maire de Seyssuel expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes peuvent appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 %.

Le redevable de la taxe est le fournisseur d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8 %.

ARTICLE 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Seyssuel.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONTRE	1	
ABSTENTION	/	
POUR	16	
UNANIMITE	/	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

* Taxe Locale d'Aménagement

Elle remplace la taxe d'aménagement et fait partie de la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Désormais, toute surface construite (sous-sol, garage, piscine) est taxable.

330 euros pour les 100 premiers m²
660 euros pour les m² supplémentaires

Cette réforme sera applicable dès mars 2012.

Une délibération est à prendre avant fin novembre 2011 pour fixer un pourcentage communal à appliquer sur cette taxe, pourcentage compris entre 0 et 5 %.

Ce pourcentage est actuellement de 3% sur la commune de Seyssuel.

* Délibération : **DECISION MODIFICATIVE N2/2011**

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 60611 : Eau & assainissement		4 050.00 €
D 60618 : Autres fournitures non stockable		1 000.00 €
D 60633 : F. de voirie	1 000.00 €	
D 6188 : Autres frais divers		3 000.00 €
D 6288 : Autres services extérieurs	13 750.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14 750.00 €	8 050.00 €
D 64168 : Autres		6 700.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 700.00 €
D 202 : Frais documents d'urbanisme		9 160.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		9 160.00 €
D 2135 : Installations générales	9 160.00 €	
D 2184 : Mobilier	300.00 €	
D 2188 : Autres immo corporelles		300.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	9 460.00 €	300.00 €
D 2313 : Immos en cours - constructions	7 450.00 €	
D 2316 : Restauration œuvres d'art		7 450.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 450.00 €	7 450.00 €

FONCTIONNEMENT

C/60611 : 4050.00 € facture d'eau créditée sur le compte C/6288

C/60618 : 1000.00 € fleurissement du village (mairie, entrée, cimetièrre) crédité sur le compte C/60633

D/6188 : 3000.00 € portage de repas Chasse sur Rhône juillet et août crédité sur le compte C/ 6288

D/64168 : 6700 € Salaire Mr HERNANDEZ - contrat CAE crédité sur le compte C/ 6288

INVESTISSEMENT

D/202 : 9160.00 € Révision du POS + 4160 € pour le Commissaire Enquêteur crédité sur le Compte C/2135

D/2188 : 300.00 € Boîte polypro pour les archives crédité sur le C/2184

D/2316 : 7450.00 € Alarme mairie crédité sur le compte C/2313

IV - ASSOCIATIONS

* Assemblée générale Tennis le 16 septembre 2011

Adhérents peu nombreux : 12 personnes seulement ont assisté à l'assemblée générale. Effectifs : 112 licenciés.

Le club est satisfait du nouveau mur.

La fusion possible avec Chasse sur Rhône pour avoir accès aux cours couverts n'est plus d'actualité. L'initiation des élèves de l'école élémentaire au tennis est renouvelée cette année (mai-juin). Belle initiative du club. La mairie a fourni les balles de tennis pour l'année scolaire 2010-2011.

* Forum des associations 10 septembre 2011

15 associations présentes.

Bonne fréquentation. Apéritif convivial. Reconduction l'année prochaine même période.

* Mise en place calendrier occupation des salles avec les associations 9 septembre 2011

* Assemblée générale de la musique

4 nouveaux professeurs.

115 enfants inscrits.

Possibilité d'utiliser la salle des diabolins le mercredi pour enseigner le solfège.

Le remplacement de la trésorière est problématique : nombreuses fiches de paye / voir pour utiliser les chèques emploi associatif.

Prévision d'activités : Concert en herbe avec l'école de musique de Chasse sur Rhône dans le Gorneton.

Fête de la musique le 16 juin 2012 : chants sur le thème de la nourriture.

* Vide-grenier le 2 octobre 2011

V – ENVIRONNEMENT

Réunion à la chambre de l'agriculture concernant l'ambroisie.
Il n'y aurait pas eu plus d'ambroisie cette année avec le fauchage raisonné.

VI – VOIRIE-ASSAINISSEMENT

* Effondrement route du Devez

Intervention de la CAPV la semaine prochaine pour un enrochement.

* Route nationale 7

Reprise du trottoir sur 30 mètres linéaires.

Devis :

Entreprise BUFFIN : 3562 euros

Entreprise DUMAS : 4592 euros

Entreprise Roger MARTIN : 5530 euros

Entreprise BUFFIN retenue.

* Assainissement

Route Nationale 7 : début des travaux mi-novembre.

Travaux effectués par l'entreprise RAMPA.

Chemin du Bois Gardy

Négociation avec les propriétaires des différentes parcelles en cours.

Chemin des mines

Il manque un avis de la SNCF pour pouvoir commencer les travaux.

VII – BATIMENTS

* Travaux en cours

Rénovation du clocher en cours (Entreprise VAGANAY).

Programmation pour l'éclairage (Entreprise CITEOS).

La fin du chantier est prévue pour fin octobre.

Il n'y a plus de gros travaux à venir, juste des travaux d'entretien.

VIII - ECOLES

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Effectifs maternelle

Grande section : 28 élèves

Moyenne section : 30 élèves

Petite section : 28 élèves

Effectifs élémentaire

CP : 28 élèves

CE1 : 25 élèves

CE2 : 26 élèves

CM1 : 27 élèves

CM2 : 21 élèves

Madame BEJI assure le poste de direction intérim en élémentaire. Le mardi est son jour de quart de décharge.

Remerciements de tous les enseignants pour les travaux effectués cet été (2 classes refaites).

Elections des parents d'élèves le vendredi 14 octobre.

IX - DIVERS

* Projet implantation antenne relais ADSL (ALSATIS)

Il y a du nouveau dans la qualité du service. ALSATIS devrait pouvoir utiliser une fibre optique appartenant à la CNR pour pouvoir fournir du vrai haut débit.

ALSATIS projette d'implanter une antenne à Seyssuel sur le secteur de la Gelaye, les riverains seront contactés pour une réunion d'informations.

* Bénéfice des rondes aléatoires effectuées par Mr AUBRY cet été

Sentiment très positif avec moins d'incivilités commises. A renouveler.

* Remerciements à Mesdames Edith BELLINA et Solange OVISTE qui rejoignent l'équipe de la commission communication.

* Inauguration de la mairie : Difficultés à trouver une date pour inviter toutes les personnes qui ont contribué à la rénovation.

* Inauguration du clocher et de l'horloge de l'église : Jeudi 8 décembre.

* Sporting Club de Seyssuel : Date à fixer pour fêter les résultats.

* Vote des grands électeurs dimanche dernier à la Préfecture de Grenoble pour les élections sénatoriales, bien déroulé.

* SYSTEPUR

Représente 10 collectivités.

452 kms de réseau.

4 052 343 m³ d'eaux usées/an pour 55 000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

G. VALLENT